

Syndicalisme : la CFDT détrône la CGT de la première place

Par Michel Noblecour

LE MONDE | 31.03.2017 |

La chute de la CGT, amortie par son bon résultat dans les élections dans les TPE, explique la perte de sa première place, un phénomène inédit dans le paysage syndical français.



Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT (Conférence de presse en 2015) - Samson – AFP

Dans le paysage syndical c'est un séisme : la CFDT devient la première organisation syndicale, détrônant la CGT. Le Haut conseil du dialogue social a rendu publique, vendredi 31 mars, la mesure de la représentativité syndicale. Etablie désormais tous les quatre ans, elle désigne les confédérations représentatives au niveau national interprofessionnel.

Depuis la loi de 2008, le principal critère est l'audience électorale, calculée à partir d'une agrégation des résultats des élections professionnelles dans les entreprises d'au moins 11 salariés – qui ont eu lieu entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2016 –, des scrutins dans les très petites entreprises (TPE) et dans les chambres d'agriculture. Sont représentatifs au plan national les syndicats qui ont obtenu au moins 8 % des suffrages exprimés, la même règle s'appliquant dans les branches. Dans les entreprises, la barre est à 10 %. Les élections prud'homales ayant été supprimées en 2014, les membres salariés des conseils de prud'hommes sont désignés en fonction de la mesure de représentativité.

La CFDT devient le 1er syndicat dans le privé ! C'est historique ! Mes premières pensées sont pour les militants, cette victoire est la leur

— CfdtBerger (@Laurent Berger)

C'est la chute de la CGT, amortie par son bon résultat dans les élections dans les TPE – [où elle est arrivée en tête avec 25,12 % des suffrages mais dans un scrutin où l'abstention s'est élevée à 92,65 %](#) – qui explique la perte de sa première place. La centrale obtient 24,85 % (contre 26,77 % en 2013, soit - 1,92 point), derrière la CFDT 26,37 % (26 %, + 0,37), et devant FO 15,59 % (15,94 %, - 0,35), la CFE-CGC 10,67 % (9,43 %, + 1,24 point), la CFTC 9,49 % (9,30 %, + 0,19), l'UNSA 5,35 % (4,26 %, + 1,09) et Solidaires 3,46 % (3,47 %, - 0,01). Sur un total de 5 243 128 suffrages exprimés, soit une participation de 42,76 %, la CFDT obtient 1 342 670 voix et la CGT 1 302 775.

Recomposition du paysage syndical

Dans les entreprises d'au moins 11 salariés, où la participation a été de 62,63 %, la CFDT gagne en quatre ans 103 000 voix et la CGT en perd 2103. Globalement, ce sont la CFE-CGC et l'UNSA qui progressent le plus. En « poids relatif » – soit un calcul de l'audience sur le seul périmètre des organisations ayant obtenu plus de 8 % –, mesure qui sera retenue dans l'arrêté de représentativité du ministère du travail, les scores sont les suivants : 30,32 % pour la CFDT, 28,57 % pour la CGT, 17,93 % pour FO, 12,27 % pour la CFE-CGC et 10,91 % pour la CFTC.

Ce nouveau cycle de quatre ans marque la fin de la période transitoire prévue par la loi de 2008. La règle qui permettait jusqu'alors aux syndicats affiliés à une confédération représentative d'être présumés représentatifs dans toutes les branches ne s'applique plus. Pour être représentative dans une branche, une organisation devra désormais avoir recueilli 8 % des suffrages. La CFTC pourrait ainsi perdre sa représentativité dans plusieurs branches.

La mesure de représentativité de 2017 va accélérer la recomposition du paysage syndical. Le bloc dit réformiste (CFDT, CFTC, UNSA) représente désormais 41,21 % des suffrages face au bloc dit contestataire (CGT et FO) qui pèse 40,44 %. La loi El Khomri prévoit que pour être valide un accord sur la durée du travail doit être majoritaire et donc signé par un ou plusieurs syndicats ayant recueilli plus de 50 % des suffrages. Pour les autres thèmes de négociation, un accord est valide s'il est paraphé par un ou des syndicats ayant obtenu au moins 30 % des suffrages.

Depuis l'élection de son nouveau président, François Hommeril, en juin 2016, la CFE-CGC refuse d'être rangée dans un des deux blocs. Avec son score de 10,67 %, elle sera donc en position d'arbitre au plan national et pourra faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre.

Michel Noblecourt (Journaliste au Monde)

•